

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5326
4 décembre 1954
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE ADRESSEE LE 4 DECEMBRE 1954 PAR LE REPRESENTANT DE L'EGYPTE
AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Monsieur le Président,

Me référant à la question du bateau israélien S/S Bat Galim dont le Conseil de sécurité est saisi, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, au nom de mon Gouvernement, que :

Les autorités judiciaires égyptiennes ont classé les accusations de meurtre, de tentative de meurtre et de port d'armes illicite dont étaient l'objet les marins du Bat Galim, pour insuffisance de preuves.

Les marins seront relâchés aussitôt que les formalités nécessaires seront terminées.

Le Gouvernement égyptien est disposé à libérer immédiatement la cargaison saisie.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir communiquer cette lettre à tous les membres du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc ...

(signé) OMAR LOUFI
Représentant de l'Egypte
auprès du Conseil de sécurité